

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 15

Artikel: Lo pére Imhof
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-190993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gner la chair d'animaux tués de plus longue date.

Après la chasse, les faucons qui y avaient contribué étaient naturellement récompensés par de belles gorges chaudes dont les bêtes capturées faisaient les frais.

De là, l'expression « faire gorge chaude de quelqu'un » pour : s'escrimer sur lui du bec et des ongles, se le partager à belles dents, en faire une curée joyeuse.

C'est une autre paire de manches ! a également une origine historique. Sous Charles VI, les personnes de distinction gardèrent les manches étroites de la robe, mais elles adaptèrent par-dessus une autre paire de manches larges, plus luxueuses, coûtant beaucoup plus cher. Pour désigner un objet coûtant beaucoup plus qu'un autre, on prit, par suite, l'habitude de dire : « C'est une autre paire de manches ! »

Etre sur un grand pied dans le monde. On s'accorde à croire que cette expression remonte à l'époque où il était de mode de porter des souliers démesurément longs. Des ordonnances avaient été faites pour établir la dimension de ces « chaussures » en rapport avec le rang que les personnes occupaient dans le monde. Les souliers d'un prince avaient deux pieds et demi de long, ceux du baron, deux pieds ; le simple chevalier était réduit à un pied et demi, le bourgeois à un pied. Cette mode fut tellement exagérée, qu'un moment vint où il fut impossible de marcher sans attacher les pointes de ses souliers aux genoux avec une chaîne d'or ou d'argent. Le « vilain » seul était condamné aux dimensions naturelles... En était-il plus à plaindre ?... Il va de soi que pour obtenir la rigidité de la chaussure en question, on était obligé de bourrer le vide avec de la paille ou du foin ; de là, une deuxième expression proverbiale : « Avoir du foin dans ses bottes, » pour dire qu'on est un homme riche.

Citons enfin un dernier exemple. Pourquoi appelle-t-on *cordon bleu* une personne très habile en l'art culinaire ? On pense généralement qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'histoire de l'Ordre royal du Saint-Esprit, qui se composait d'un ruban bleu, le titre décerné aux grandes artistes culinaires.

Au temps où l'obtention du fameux cordon était le point de mire des plus hautes ambitions, sans qu'il fût possible de faire beaucoup d'élus — puisque le nombre des titulaires était borné à cent, y compris le roi et les princes du sang — il va de soi qu'un « cordon bleu » était considéré, à tort

ou à raison, comme un personnage du plus grand mérite.

De là vint que, du haut en bas de l'échelle sociale, la qualité de « cordon bleu » fut décernée par analogie à ceux ou à celles qui se mettaient hors de pair dans leur profession.

Amitié de vache.

Nous lisons dans le *Rameau de Sapin* :

« Mes bons voisins, les frères D..., possédaient ces années passées deux belles vaches, auxquelles des circonstances exceptionnelles avaient permis de vivre constamment dans la plus étroite amitié. Nos deux héroïnes étaient sœurs jumelles, et leurs propriétaires avaient trop de cœur pour séparer ces pauvres bêtes, qui paraissaient ne vivre que l'une pour l'autre. Elles étaient donc inséparables. En hiver, nous les trouvions attachées l'une à côté de l'autre à leur crèche et, en été, elles paissaient côté à côté, toutes seules, dans un petit pâturage à proximité de l'habitation des frères D.... Or, un jour, ceux-ci remarquèrent que les deux vaches ne parvenaient pas à manger l'herbe qui poussait à vue d'œil dans le pâturage et résolurent de leur donner comme compagnon un énorme bœuf de 5 ou 6 ans.

Une fois installé dans cet « eldorado, » l'animal trouva tout naturel de s'approcher de l'une des vaches, pour lui faire sentir la dureté de ses cornes et la puissance de ses jarrets. Mal lui en prit, car la seconde vache, voyant que sa sœur était trop faible pour soutenir la lutte, se rua sur le bœuf avec une impétuosité telle, que celui-ci ne tarda pas à apprendre, mais à ses dépens, que « l'Union fait la Force. » L'imprudent fut même tellement maltraité, qu'il dut être abattu.

J. T. »

Lo pére Imhof.

Cliião qu'ont vieu dão teimps dâi z'épolettés et dâi batz et qu'ont z'ao z'u passâ l'écoula dein lè casernès N° ion et N° dou, ont bin cognu lo pére Imhof, l'instruteu, adé proupro coumeint n'ougnon, que martsivè râi coumeint n'hallearda, et que sè razâvè lè dou bets dè sa moustache, que n'iavâi pas moian dè la regatâ avoué lo pâodzo et lo dâi po lâi férè dâi poeintès.

Eh bin, lo brâvo pére Imhof, qu'avâi z'ao z'u servi ein France dein son dzouveno teimps, dein lè grenadiers, avâi dzu adon tant dè gout po lo serвиço que l'étai adé potsi ào tot fin et que n'attrapâvè jamé onna covrà.

Lâi avâi dein on autra compagni on sordâ qu'étai quasu coumeint li et qu'étai asse bin notâ.

Adon on dzo que lè z'officiers dâo bataillon bêvessont on verro dè vermoute devant d'allâ dinâ, et que dévezâovont dè çosse et dè cein, lo capitaino à l'autro lâo fâ dinsè : Y'é dein ma compagni on sordâ qu'est adé tant bin astiquâ que vu bin frémâ que n'y ein a pas ion dein tot lo régimeint d'asse proupro què li.

— Eh bin, ne sé pas què vo derè, se lâi repond lo capitaino à Imhof, y'ein é ion que pâo férè ào pifère avoué lo vôtro et ye gadzo que l'est onco pe proupro.

— On bì caion ! lâi fâ son camerâdo, à diéro volliâi-vo frémâ què na ?

— A n'on soupâ à ti lè z'officiers dâo bataillon.

— Eh bin, va que sâi de ?

Et décideront que la demeindze, à l'inspeçhon, et sein ein pipâ on mot ài dou sordâ, on lè farà sailli dâo reing po lè vouâiti bin adrâi.

Lo demeindze don, que tot lo bataillon étai su lo front dè bandière, quand lo colonet eut passâ, on fe avançî lè dou gaillâ, don Imhof et pi l'autro.

Ma fâi n'iavâi rein à derè : l'etiont ti dou parâi et on ne poivè pas derè lo quin étai lo pe proupro. Mâ ein vouâiteint dè prés, lo capitaino à l'autro ve que son sordâ ne s'étai pas conteintâ dè ceri l'eimpègne dè sè solâ, mâ que l'avâi onco ceri lè semellès, et tot fiai, et su d'avâi gagni, ye fe ài z'officiers ein lâo monfreint lè plautès dè son sordâ : Vouâiti-vâi ! Et vretabliameint lè semellès reliuisont coumeint sa becqua dè chacot.

Ma quand on vouâità lè solâ à Imhof, ye lévâ lo pî, et ti lè z'officiers désiront à son capitaino : Vo z'ai gagni !

Imhof ne s'étai pas conteintâ dè ceri lè semellès ; mâ l'avâi onco potsi lè clliou dè sè solâ.

Fiancés et belles-mères en promenade.

Beaucoup de jeunes gens, qui sortent en compagnie de leur fiancée et de leur future belle-mère, ne savent à laquelle des deux ils doivent offrir le bras. Le bon goût, le tact, les convenances, leur imposent l'obligation d'offrir leur bras à leur belle-mère à venir, en dépit du plaisir plus vif qu'ils auraient à choisir leur fiancée. A la rue, une future belle-mère acceptera ce bras et sa fille marchera à ses côtés. Dans un jardin, à la campagne, elle déchargeera son futur gendre de ce devoir de courtoisie et permettra aux deux jeunes gens de marcher bras dessus bras dessous auprès d'elle.